

critère de base pour chaque instrument de politique: comment renforcera-t-il notre économie et en réduira-t-il la vulnérabilité? Et nous serons forcés d'étudier chaque instrument de politique par rapport aux autres, parce qu'ils devront s'appuyer et se renforcer mutuellement. Comme c'est à l'oeuvre qu'on reconnaît l'artisan, c'est par la stratégie industrielle mise en oeuvre, la politique adoptée en matière d'énergie et ainsi de suite qu'on pourra vérifier la valeur de cette option. Mais ce qui en résultera ne sera certainement pas un ensemble qu'on pourra appeler la "politique américaine du Canada". La troisième option met l'accent sur le Canada, -- sur les décisions que les Canadiens doivent prendre chez eux, -- plutôt que sur les questions qu'il faudra négocier avec les Etats-Unis. Les décisions prises autour de la troisième option détermineront le genre de pays que les Canadiens souhaitent se donner. Ce qui veut dire, en empruntant les termes de La politique étrangère au service des Canadiens, qu'il faut s'assurer, par un usage judicieux de notre souveraineté, de pouvoir continuer de se développer librement.

C'est pourquoi la troisième option n'est aucunement anti-américaine. Elle ne comporte aucune hostilité à l'endroit des Etats-Unis. Son but est d'atténuer, à la longue, la vulnérabilité du Canada. Cela signifie notamment qu'en cette ère d'interdépendance, il sera impossible et peu réaliste de vouloir rendre le Canada tout à fait invulnérable aux pressions continentales et que nos efforts ne seront pas couronnés de succès du jour au lendemain. Le cours des relations canado-américaines ne connaîtra donc pas de rupture soudaine. Nos relations étroites et complexes ne perdront pas non plus, même à la longue, leur caractère unique. Il est tout à fait dans l'optique de ce choix que le Canada et les Etats-Unis continuent d'être de loin le meilleur client l'un de l'autre. Le marché américain prendra peut-être une importance accrue pour certains secteurs de nos exportations. Cela ne constituera toutefois pas un facteur de dépendance mais bien un élément du succès des sociétés canadiennes d'exportation trop bien établies pour alimenter la phobie de la vulnérabilité du Canada. Les relations économiques entre le Canada et les Etats-Unis conserveront évidemment leur caractère spécial, tant par leur ampleur que par leur intimité, mais peut-être moins en termes d'arrangements spéciaux destinés à garantir leur bon fonctionnement.

Voilà donc comment le Gouvernement envisage les relations canado-américaines. Je vous ai fait part d'un processus complexe dont l'application serait échelonnée pour plusieurs mois et même plusieurs années. Bon nombre de décisions de politique entreront dans ce processus; certaines d'entre elles ont déjà été prises, d'autres le seront dans un avenir plus ou moins rapproché. Quelques-unes toutefois, portent sur des questions d'intérêt immédiat. J'ai bon espoir que le programme du Gouvernement présenté à la Chambre à l'ouverture de la prochaine session fera état de ces questions.

Vous comprendrez que je ne sois pas en mesure de préciser les aspects du programme qui auront des répercussions sur les relations canado-américaines. J'estime toutefois qu'il serait utile, aux fins de la période de discussion, que je rappelle certains points sur lesquels le Premier Ministre a déjà précisé la politique possible du Gouvernement. Il a affirmé, entre autres, qu'il fallait établir une législation concernant la propriété étrangère. La loi sur la mainmise étrangère présentée à la dernière session n'a pas été rejetée, mais elle a fait l'objet d'oppositions. Le Gouvernement envisage donc la possibilité d'amender le projet de loi de façon à obtenir l'appui de la majorité de la Chambre.

Bien que la question de la propriété étrangère influe sur nos relations avec les Etats-Unis, elle ne peut, comme telle, être négociée avec les Etats-Unis.